PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité

Dijon, le 15 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet lève les mesures de restriction des usages de l'eau et place le département de la Côte-d'Or en situation de vigilance sécheresse.

Grâce aux précipitations rencontrées depuis la fin août, localement parfois importantes, la situation hydrologique du département s'est nettement améliorée et cette tendance se confirme à l'appui des prévisions météorologiques.

Compte-tenu de cette situation, les mesures de restriction d'usage de l'eau sont levées. La stabilisation des niveaux d'eau devant encore se renforcer, il convient de rester vigilant et poursuivre les gestes de sobriété du quotidien.

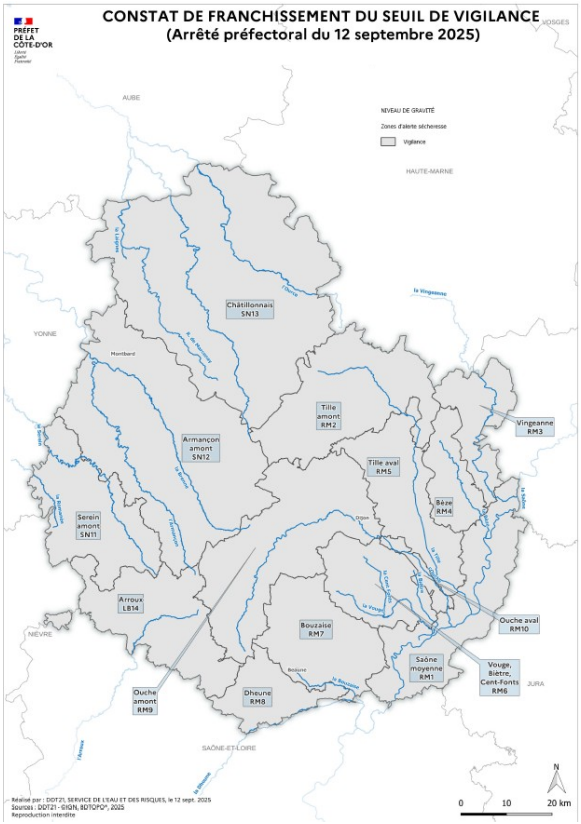

Dans ce contexte, Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils de vigilance applicable **dès maintenant.** Les services de l'État maintiendront un suivi attentif de la ressource ces prochaines semaines.

Le seuil de vigilance, premier seuil de gravité de la sécheresse, conduit à des actions de sensibilisation et de communication, sans porter de restriction.

L'arrêté préfectoral, la carte ainsi que des plaquettes d'information sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Gestion-de-la-ressource-en-eau/Gestion-de-l-etiage

Par ailleurs, la **plateforme VigiEau** permet d'informer les citoyens sur les restrictions sécheresse en cours. Les particuliers pourront ainsi se tenir informés des restrictions les concernant (arrosage des jardins, remplissage des piscines, etc) et les ménages pourront trouver des gestes simples du quotidien permettant de gagner en sobriété dans leurs usages de l'eau à la maison. Le site est accessible avec le lien suivant : https://vigieau.gouv.fr

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

Service régional et départemental de la communication interministérielle

@Prefet21_BFC
@Prefet21.BFC

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Même quand il pleut, les réserves en eau restent **FRAGILES** dans le département de la **Côte-d'Or**

La vulnérabilité de la ressource en eau en Côte-d'Or, du fait de sa position en tête de 3 bassins versants (Saône, Seine, Loire) conduit fréquemment en période de sécheresse à la prise de **mesures de restrictions**. Celles-ci ont pour **objectif de préserver les usages prioritaires** dont l'alimentation en eau potable.

L'hiver a présenté un déficit pluviométrique qui n'a pas permis aux nappes souterraines de revenir à leur niveau normal de début de printemps. Compte tenu du temps sec et des températures élevées, la **situation demeure préoccupante** dans les cours d'eau du département et les événements orageux ne sont pas de nature à améliorer la situation durablement.

Soyons tous citoyens, économisons l'eau

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON

- **Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**
- **Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette**
- **Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 5x plus d'eau**
- **Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau**
  Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau
- **L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes**

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- **20% Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer**
- **Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m³ par an**

AU JARDIN

- **1 binage = 2 arrosages**
- **Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol**
- **Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite**
- **Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage**
- **Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...**
- **Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique**
- **Recueillez l'eau de pluie pour arroser**
- **Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens**

  Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

  N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan

Prefet21.BFC www.cote-dor.gouv.fr @Prefet21_BFC